



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL11-DE

S²LOW

Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

11- AIDE EN FAVEUR DE L'HABITAT COLLECTIF RÉSIDENTIEL POUR LE PREMIER SEMESTRE 2023 – REVERSEMENT AU CCAS DES HERBIERS

Face à la crise énergétique, l'Etat a instauré des dispositifs d'aide et un accompagnement aux services et aux établissements sociaux et médico-sociaux. Dans ce cadre, les EHPAD souscripteurs d'un contrat de fourniture de gaz naturel ou de chaleur issue d'un réseau de chaleur sont notamment éligibles à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel.

L'EHPAD des Genêts en Fleur est raccordé au réseau de chaleur de la Tibourgère, géré par la Ville des Herbiers. En tant qu'exploitant du réseau de chaleur, la Ville des Herbiers a déposé une demande d'aide pour le premier semestre 2023.

Le 29 septembre 2023, l'Agence de Services et de Paiement a notifié à la Ville des Herbiers le versement d'une aide d'un montant de 2 406,98 €. Par conséquent, il est proposé de reverser cette somme au CCAS des Herbiers pour l'EHPAD des Genêts en Fleur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2022-514 du 9 avril 2022, le décret 2022-1430 du 14 novembre 2022, le décret 2022-1762 du 30 décembre 2022 et le décret 2023-250 du 3 avril 2023 relatifs à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 6 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023,

Vu la délibération n°9 du Conseil municipal du 11 décembre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget 2023,

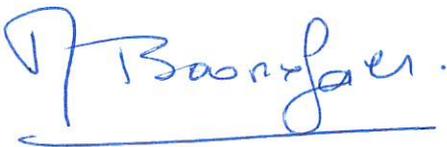
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville du 29 novembre 2023,

Vu le rapport de Laurence MARTINEAU,

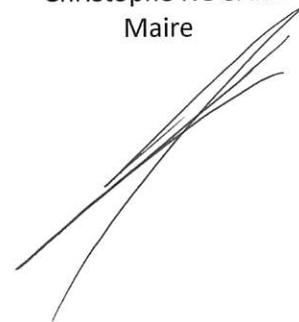
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de reverser une aide d'un montant 2 406,98 € au CCAS des Herbiers,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget annexe chaufferie bois de la Tibourgère – compte 6743

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023
Notifié le :